

FICHE D'URGENCE À L'INTENTION DES PARENTS*

NOM de l'Élève : Prénom

Classe : Date de Naissance :

Nom-Prénom du Représentant Légal 1 : Téléphone :

Adresse :

Nom-Prénom du Représentant Légal 2 : Téléphone :

Adresse :

N° et Adresse du Centre de Sécurité Sociale :

N° et Adresse de l'Assurance Scolaire :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille

Autorisation d'une prise en charge médicale :

Je soussigné, Responsable légal de l'élève

Autorise la Direction du Lycée Pape Clément et l'infirmier (e) à prendre toutes les mesures nécessitées par l'état de santé de mon enfant (soins).

Le,

Date du dernier rappel de vaccin DT-POLIO:

Nom du Médecin Traitant : Téléphone :

Si vous désirez un dispositif d'aménagement de sa scolarité, ou un renouvellement de votre enfant

Veillez fournir une photocopie du **dispositif** ou **aménagement** déjà existant aux coordonnées suivantes :

PAI ET/OU PPS : infirmierie.0332722@ac-bordeaux.fr + scolarite.0332722@ac-bordeaux.fr
PPRE OU PAP OU AMÉNAGEMENTS EXAMENS : scolarite.0332722@ac-bordeaux.fr

* DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

VOIR AU DOS LE REGLEMENT INTERIEUR

Information sur le fonctionnement de l'infirmierie de l'établissement

Madame, Monsieur,

Afin de garantir le bon fonctionnement de l'infirmierie et d'assurer la meilleure prise en charge possible des élèves, nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des modalités suivantes.

1. Horaires d'ouverture

Lundi, mardi et vendredi : de 8h à 17h le mercredi : de 8h à 11h50 Jeudi 8h à 16h50

Sauf urgence, le créneau 14h30 à 15h50 est consacré à la gestion administrative et au suivi des situations des élèves.

En cas d'absence de l'infirmière, les élèves doivent s'adresser à la Vie scolaire.

2. Accès à l'infirmierie

Il est demandé aux élèves de passer d'abord par la Vie scolaire afin de signaler leur sortie de cours. L'élève sera ensuite être orienté vers l'infirmierie.

Sauf urgence, les passages à l'infirmierie doivent se faire prioritairement pendant les récréations et la pause méridienne afin de limiter l'impact sur les enseignements.

Il est également possible de prendre rendez-vous directement auprès de l'infirmière si nécessaire.

Lors de votre arrivée dans la salle d'attente, veuillez-vous signaler à l'aide de la sonnette.

3. Médicaments et suivi médical

L'infirmière ne peut administrer aucun médicament sans ordonnance médicale.

Nous demandons aux familles de garder leur enfant à domicile en cas de fièvre ou de vomissements et de consulter leur médecin traitant si l'état de santé nécessite une évaluation et un suivi médical.

Pour les traitements réguliers, les consultations sur le temps scolaire ou les situations de santé particulières, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être mis en place. La demande peut être faite auprès du secrétariat des élèves et de l'infirmière (par mail ou par téléphone).

Pour les élèves internes, il est recommandé de fournir à l'infirmière, en début d'année, une ordonnance médicale pour des traitements à usage courant (PARACETAMOL, SPASFON, SMECTA) si besoin, à déposer à l'infirmierie pour l'année scolaire.

4-Urgences :

Venez de préférence accompagné d'un élève après avoir averti la vie scolaire.

Si vous devez partir à domicile, pour les élèves mineurs, vos parents seront prévenus et devront venir vous chercher.

Si vous devez être évacué vers un service de soins en urgence, vos parents seront également prévenus.

5. Dispense d'EPS

En cas de dispense d'EPS, l'élève doit présenter l'original de sa dispense écrite à son professeur d'EPS pour signature en premier, sur le temps du cours d'EPS, puis la remettre à l'infirmière en second sur un temps d'EPS.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration afin d'assurer une prise en charge efficace et adaptée des élèves.

Contacts : Infirmière scolaire Madame Olivia MAGNAN –
Tél: 05 57 26 63 00 - infirmierie.0332722e@ac-bordeaux.fr
Secrétariat des élèves : scolarite.0332722e@ac-bordeaux.fr

Cheffe d'établissement,
(Cachet, date et signature)